

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2016

Etaient présents : Barbaz Régis, Masnada Véronique, Donjon Gérard, Ansard Jacqueline, Schwartzmann Hervé, Nowotny Dominique, Perroux Jean-François, Barbaz Damien, Gaillard Bertrand, Pesenti Patrick

Etait excusée : Gallice Danielle

Le compte rendu du conseil municipal du 27 novembre 2015 est approuvé

Personnel communal

Isabelle AUTONES, animatrice des TAP, nous a fait savoir qu'elle quittait le poste au 21 février 2016.

Une procédure de remplacement a été engagée. Le nouvel agent débutera le 1^{er} mars 2016 pour une heure durée hebdomadaire de 6h.

Avec un accroissement des inscrits à la cantine, il y a lieu d'augmenter les heures de travail de Marie-Christine BARBAZ. A compter du 1^{er} mars 2016, le temps de travail sera de 17h30 annualisées au lieu de 15h annualisées.

Diagnostics accessibilité

Les imprimés de demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) ont été reçus, seront complétés et adressés en Préfecture de la Savoie, pour approbation.

Des demandes de dérogation seront demandées telles que prévues par délibération du 27 novembre 2015.

Tarifs de location 2017

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le tarif du gîte communal n°3 et de créer un tarif de location saisonnière pour l'appartement 4, comme suit :

	Gîte 52103	Appart 4
Hors saison Hiver		
Hors saison Eté	315.00 €	285.00 €
Vacances Hiver		
Haute saison Eté	345.00 €	310.00 €
Week-end Hiver – Eté (2 nuits)	100.00 €	90.00 €
Court séjour Hiver – Eté (3 nuits)	150.00 €	135.00 €
Journée Hiver – Eté (dans le prolongement d'un séjour)	50.00 €	45.00 €

Salle des fêtes

Un point est fait sur les factures restant à payer et les difficultés rencontrées avec le Trésor Public liées à l'arrêt d'activité de l'architecte.

La commission de travail « salle des fêtes » s'est réunie pour revoir le règlement et les modalités de location et mettre à jour le tarif de location. Le travail sera présenté lors d'une séance de Conseil Municipal.

Schéma Directeur d'Assainissement

Une réunion publique aura lieu en avril pour présenter les conclusions des différentes analyses et recherches et les différents scénarii possibles.

Droit de Préemption

Il n'existe pas de Droit de Préemption sur la commune. Avec une carte communale, il est possible d'en instituer un.

Le Conseil Municipal est favorable à la mise en place d'un Droit de Préemption.

Mutuelle collective

Les cotisations de mutuelle santé sont de plus en plus coûteuses pour les jeunes et les retraités. Des communes ont mis en place une mutuelle collective pour leurs habitants.

Le Conseil Municipal accepte le principe d'étudier la mise en place éventuelle d'une mutuelle collective.